



Bruxelles, le 20 mai 2010.

Aux présidents des partis politiques

Objet: Statut Ouvriers - Employés

Madame, Monsieur,

Nous sommes à la veille des élections. Bientôt, tous les citoyens de ce pays se rendront aux urnes. Une partie imposante de cet électorat se compose d'employés. Sur les 3.342.100 travailleurs en Belgique, 1.651.856 sont occupés dans les liens d'un statut d'employé, soit 49,4% de la population salariée active (les ouvriers et les fonctionnaires représentent respectivement 37 et 13,6%).¹ Comme un quart d'entre eux travaille à temps partiel, ce sont **plus de 2 millions d'employés qui se rendront aux urnes le 13 juin.**

Les employés sont pour nous, syndicats d'employés, notre base naturelle. Plus de 6 employés sur 10 sont affiliés à l'une de nos organisations, ce qui nous donne non seulement la légitimité démocratique de défendre les intérêts de notre base, mais aussi le devoir de veiller à leurs droits. Raison pour laquelle la défense de leurs droits est évidemment une priorité que nous voulons voir se réaliser.

Le statut d'employé occupe à cet égard une place centrale. Des responsables politiques s'expriment eux aussi assez régulièrement sur ce thème. Les positions officielles des partis restent toutefois vagues et sujettes à interprétation. Il convient dès lors de les clarifier et les élections législatives du 13 juin sont un excellent moment pour le faire.

¹ Chiffres de 2009 en ETP, Steunpunt WSE



Il est clair que nous voulons conseiller nos affiliés de faire un choix en connaissance de cause le 13 juin. Nous nous focaliserons dans cette optique sur notre préoccupation principale: les droits des employés. À l'approche des élections, nous prévoyons dès lors une campagne d'information dans tous les secteurs et toutes les entreprises, axée spécialement sur le thème des positions politiques des partis sur le statut d'employé.

Nous ne trouvons pas de réponse satisfaisante dans votre programme électoral. Pour être complets et précis, nous aimerions une réponse de votre parti aux questions spécifiques suivantes:

- Êtes-vous d'accord que la suppression des différences entre le statut d'ouvrier et le statut d'employé ne peut se faire par le biais du démantèlement des droits des employés (et plus précisément des délais de préavis), mais au contraire, en octroyant plus de droits aux ouvriers?
- Pensez-vous que les coûts de la suppression des différences entre les deux statuts (et plus particulièrement le relèvement des durées de préavis des ouvriers) doivent être pris en charge par les employeurs, et non par la collectivité : demain comme aujourd'hui, c'est l'entreprise qui licencie qui doit payer les préavis, et non la sécurité sociale.
- Estimez-vous que la discussion doit rester entre les mains des partenaires sociaux, qui connaissent le terrain et maîtrisent la matière?

Merci de nous faire parvenir votre réponse au plus tard pour le 28 mai 2010 par courrier ou e-mail. **Nous attendons sincèrement votre réponse, afin de pouvoir informer nos affiliés de manière exhaustive et précise sur votre position de parti.** Il serait regrettable que cette information repose sur des données partielles.

Veuillez agréer l'expression de nos salutations les plus distinguées.

Felipe Van Keirsbilck
Secrétaire général
CNE

Ferre Wyckmans
Secrétaire général
LBC-NVK

Myriam Delmée
Vice-présidente
SETCa

Erwin De Deyn
Président
SETCa